



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES METROPOLE

Siège social :

19 Rue de l'Abbé Senez - Valenciennes

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 21 Avril 2015

Date de convocation :  
Le 08 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 21 avril à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 avril 2015.

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 10  
- de votants : 10  
  
- délégués suppléants : 12  
- de présents : 3  
- de votants : 0

Étaient présents (13) :

Mme Élisabeth GONDY, Mme Geneviève MANNARINO, Mme Renée STIÉVENART, M. Guy HUART, Mme Agnès DOLET, M. Didier JOVENIAUX, Mme Josée THÉOLAT, M. Joël SOIGNEUX, Mme Martine BASSEZ, M. Grégory LELONG, Mme Marie-Andrée CHOTEAU, Mme Anne GOZÉ et Mme Monique GUILBERT.

Absents excusés et non représentés : (3)

Mme Denise CAPPELLE, M. Gérard DELMOTTE et Mme Yveline DRUELLE.

\*\*\*\*\*

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :  
II/011/15

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment l'article 4 ;

Nos Réf : ID/IC

Vu la Convention d'Apport intervenant entre l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » et l'ÉPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole » ;

OBJET : Location longue durée d'un véhicule pour le compte de l'OTCVM

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la résiliation de la convention de mise à disposition de véhicule prise par Valenciennes Métropole en date du 10 octobre 2014 ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

Considérant le besoin de renouveler le parc automobile datant de plus de 10 ans, et selon le respect des règles de la commande publique, l'Office de Tourisme a lancé une mise en concurrence auprès de plusieurs concessionnaires du Valenciennois, pour une prestation estimée à une dépense inférieure à 15 000 € HT, de location longue durée d'un véhicule léger pour la Direction et le personnel.

L'Office de Tourisme est engagé depuis 2007, dans une démarche qualité et a intégré en 2011, la Démarche Qualité Départementale de l'UDOSTI (l'Agenda 21). Il a donc semblé important de prendre en compte outre le critère du prix, les critères de développement durable tels que la « prospérité de l'économie locale » et la « réduction des pollutions » afin de les appliquer dans la gestion interne et de choisir la location d'un véhicule « propre » fabriqué à Valenciennes.



Aussi, il est proposé de retenir l'offre du concessionnaire Toyota à St-Saulve pour les besoins de la location longue durée d'un véhicule Yaris Hybride essence pour la Direction et le personnel de l'Office de Tourisme, sur une durée de 36 mois avec un kilométrage de 60 000 Kms selon les montants définis dans la proposition de devis du concessionnaire Toyota (hors éventuelle révision de prix à la signature du bon de commande).

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 21 avril 2015,

- D'autoriser le Directeur Général à signer toute pièce se rapportant au contrat de location longue durée d'un véhicule pour l'Office de Tourisme,
  - D'autoriser le Directeur Général à procéder au règlement des dépenses liées au contrat de location longue durée d'un véhicule pour l'Office de Tourisme.
- Le montant de la dépense est prévue au Budget Primitif 2015 - compte budgétaire « 6135 » / fonction « 0201 » / service « 012 ».

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

#### **AUTORISE**

- Le directeur Général à signer toute pièce se rapportant au contrat de location longue durée d'un véhicule pour l'Office de Tourisme,
- Le Directeur Général à procéder au règlement des dépenses liées au contrat de location longue durée d'un véhicule pour l'Office de Tourisme. Le montant de la dépense est prévue au Budget Primitif 2015 - compte budgétaire « 6135 » / fonction « 0201 » / service « 012 ».

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 21 avril 2015

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

